



**Guide de
financement
des
formations**



Guide de financement pour les formations

Ce guide a pour but de **clarifier les options de financement disponibles** pour les entreprises, salariés, et indépendants souhaitant accéder à nos formations.

Pour toute question ou accompagnement, contactez notre équipe Reacteev Academy par mail à l'adresse formation@reacteev.com.

Nous sommes là pour vous aider à trouver la meilleure solution !

Entreprises

Les financements pour les projets de formation de vos salariés

- **Les OPCO (Opérateurs de Compétences)**
Les OPCO accompagnent les entreprises dans le financement de leurs besoins en formation. Ces fonds peuvent couvrir tout ou partie des coûts de formation pour répondre aux besoins spécifiques en compétences.

Contactez votre OPCO pour connaître les modalités de prise en charge.

- **Le Plan de Développement des Compétences (PDC)**

Ce dispositif est financé directement par l'entreprise pour former ses salariés. Les formations intégrées au PDC répondent aux objectifs stratégiques ou opérationnels de l'entreprise.

Inscrivez nos formations dans votre PDC pour bénéficier d'un financement interne.

- **Les Subventions Régionales**

Certaines régions soutiennent les projets de formation des entreprises, pour des formations certifiantes ou non.

Consultez le site de votre région ou contactez les services compétents pour connaître les subventions disponibles.



Pour toute question, contactez notre équipe par mail à l'adresse formation@reacteev.com

Nous sommes là pour vous aider à trouver la meilleure solution !



Salariés

Financez vos projets de formation

→ Votre Employeur

Votre employeur peut financer tout ou partie des frais de formation dans le cadre de son Plan de Développement des Compétences (PDC) et peut solliciter l'OPCO (Opérateurs de Compétences) auquel il est affilié pour obtenir un cofinancement

Présentez les avantages de la formation à la personne en charge des formations dans votre entreprise (RH, Manager, etc.) et discutez des opportunités de financement.

→ Auto-financement

Si votre employeur ou OPCO ne peut pas financer la formation, vous pouvez la financer vous-même.

Renseignez-vous sur nos facilités de règlement en nous contactant par mail à l'adresse formation@reacteev.com



Pour toute question,
contactez notre équipe
par mail à l'adresse
formation@reacteev.com

Nous sommes là pour
vous aider à trouver la
meilleure solution !



Freelances

Financez vos projets de formation

- **Fonds d'Assurance Formation (FAF)**
En tant qu'indépendant, vous cotisez à un Fonds d'Assurance Formation (FAF) selon votre activité (FIFPL, AGEFICE, FAFCEA, etc.). Ce fonds peut financer tout ou partie des frais liés à une formation jugée pertinente pour votre activité professionnelle.
[Contactez votre FAF pour vérifier votre éligibilité et les démarches à suivre.](#)
- **Crédit d'Impôt Formation des Dirigeants**
Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt pour les heures passées en formation.
[Consultez votre comptable pour connaître les modalités d'application.](#)
- **Auto-financement**
Si vous ne pouvez pas bénéficier d'aides externes, vous avez la possibilité de financer vous-même la formation.
[Renseignez-vous sur nos facilités de règlement en nous contactant par mail à l'adresse \[formation@reacteev.com\]\(mailto:formation@reacteev.com\)](#)



Pour toute question,
contactez notre équipe
par mail à l'adresse
formation@reacteev.com

Nous sommes là pour
vous aider à trouver la
meilleure solution !



Puis-je utiliser mon CPF pour financer ma formation ?

Non, nos formations ne sont pas éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF) car elles ne répondent pas aux critères imposés par ce dispositif.

Cependant, elles sont conçues pour offrir une montée en compétences pratique et immédiate, adaptée aux besoins spécifiques des entreprises, salariés, et indépendants.

Pour connaître les aides au financement disponibles dans votre cas, consultez les options décrites dans les pages précédentes de ce guide.



Conseils supplémentaires pour optimiser votre recherche de financement

- **Anticipez vos démarches** : Les dispositifs de financement nécessitent souvent un délai pour être validés.
- **Constituez un dossier solide** : Préparez les documents nécessaires (justificatifs d'inscription, devis de formation, attestation d'éligibilité).
- **Faites-vous accompagner** : N'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse formation@reacteev.com pour obtenir des conseils personnalisés sur vos démarches.

**Guide de financement
des formations**

Janvier 2025

Reacteev✓

REACTEEV

Organisme de formation professionnelle n°11755813175

5 rue du Mail 75002 PARIS

formation@reacteev.com